

RAPPORT ANNUEL

31.12.18

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	8
1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.18	9
1.4. BILAN GLOBALISE	12
1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	13
1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	14
1.6.1. <i>Résumé des règles</i>	14
1.6.2. <i>Taux de change</i>	15
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	16
2.1. RAPPORT DE GESTION	16
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	16
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	16
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	16
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	17
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	17
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	17
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	17
2.1.8. <i>Politique future</i>	18
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	18
2.2. BILAN	19
2.3. COMPTE DE RESULTATS	20
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	21
2.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.18</i>	21
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	22
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	22
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	22
2.4.5. <i>Performances</i>	23
2.4.6. <i>Frais</i>	25
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	25
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	26
3.1. RAPPORT DE GESTION	26
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	26
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	26
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	26
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	27
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	27
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	27
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	27
3.1.8. <i>Politique future</i>	28
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	28

3.1.10.	<i>Affectation des résultats</i>	28
3.2.	BILAN	29
3.3.	COMPTE DE RESULTATS	30
3.4.	COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	31
3.4.1.	<i>Composition des actifs au 31.12.18</i>	31
3.4.2.	<i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	32
3.4.3.	<i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	32
3.4.4.	<i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	32
3.4.5.	<i>Performances</i>	33
3.4.6.	<i>Frais</i>	35
3.4.7.	<i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	35
4.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	37
4.1.	RAPPORT DE GESTION	37
4.1.1.	<i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	37
4.1.2.	<i>Cotation en bourse</i>	37
4.1.3.	<i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	37
4.1.4.	<i>Gestion financière du portefeuille</i>	39
4.1.5.	<i>Distributeurs</i>	39
4.1.6.	<i>Indice et benchmark</i>	39
4.1.7.	<i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	39
4.1.8.	<i>Politique future</i>	39
4.1.9.	<i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	39
4.2.	BILAN	40
4.3.	COMPTE DE RESULTATS	41
4.4.	COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	42
4.4.1.	<i>Composition des actifs au 31.12.18</i>	42
4.4.2.	<i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	43
4.4.3.	<i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	43
4.4.4.	<i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	43
4.4.5.	<i>Performances</i>	44
4.4.6.	<i>Frais</i>	44
4.4.7.	<i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	44

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la SICAV

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Madame Véronique LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Administrateurs :

Monsieur Olivier LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU

Monsieur Guy BOULANGER-KANTER. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Alexandre DEVEEN. Autres fonctions principales : Autres mandats d'administrateur de SICAV

Administrateur indépendant :

Monsieur Olivier CROONENBERGHS.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Monsieur Carlo Luigi GRABAU

Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion

SICAV autogérée

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue Marcel Thiry/laan 77 à 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Les activités principales de Leleux Associated Brokers sont les services d'investissement à la clientèle privée et institutionnelle (conseils en investissements, gestion de portefeuille, réception et transmission d'ordre).

Gestion financière du portefeuille

Le Conseil d'Administration

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B-1000 Bruxelles

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

Responsible World FOF - Classes d'actions R et P

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus

LELEUX INVEST

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée, sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

Type de risque	Définition concise du risque	Equities World FOF	Patrimonial world FOF	Responsible world FOF
Risque de marché	Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible	Faible	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible	Faible
Risque de change	Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques	Moyen	Faible	Faible
Risque de performance	Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de flexibilité	En particulier pour ce compartiment : risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Néant	Néant	Néant
Risque d'inflation	Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille	Néant	Moyen	Moyen
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Faible	Moyen	Moyen

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société.

LELEUX INVEST

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la Sicav a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Sicav est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et de ses investisseurs et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Sicav sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.leluxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/REMUNERATION?OpenDocument>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Selon les dernières estimations, la croissance économique mondiale a progressé de 3,7% sur base annuelle en 2018. Les évolutions récentes donnent cependant à penser que la phase d'expansion a connu un point culminant et que la croissance commence à marquer le pas.

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait s'afficher autour de 2,9% en 2018, ce qui reste proche du niveau de croissance potentielle, soutenu en grande partie par les mesures budgétaires mises en place par l'administration américaine. Deux événements majeurs ont néanmoins marqué l'année et suggéré un ralentissement du rythme de progression de l'économie au cours des prochains semestres: d'une part, une politique monétaire restrictive de la FED (la banque centrale américaine) en vue de normaliser les taux d'intérêt du marché et de réduire son bilan et d'autre part, un contexte de confrontation commerciale avec la Chine, sous prétexte de pratiques commerciales déloyales. La hausse subséquente des droits de douane de part et d'autre a fait craindre des impacts néfastes sur le commerce mondial. Bien que le niveau actuel des tarifs soit encore modeste et que les négociations sino-américaines aient repris en fin d'année, le risque possible d'escalade et les conséquences négatives sur l'économie continuent à peser sur la confiance des marchés. En réalité, les tensions entre les deux pays sont alimentées par un changement profond des équilibres politiques, à savoir la montée en puissance de la Chine aux niveaux économique, culturel et technologique, qui mine de plus en plus le statut de superpuissance des États-Unis.

Dans la zone euro, la progression du PIB devrait lentement s'éteindre pour atteindre environ 1,9% en 2018. Cette croissance sera inférieure aux attentes (également au Royaume-Uni), en raison du ralentissement constaté des exportations. En outre, la hausse des prix de l'énergie - qui a pesé sur la demande dans les pays importateurs - et les nouvelles normes antipollution - qui nécessitent un réalignement du secteur automobile - n'ont pas manqué de peser sur le niveau de la production industrielle. Par ailleurs, plusieurs exemples d'incertitude politique continuent à poser des questions sur la fragilité de la zone euro et sur l'avenir de l'Europe. En Italie, le nouveau gouvernement s'est engagé dans un bras de fer avec la Commission Européenne (cherchant à imposer un déficit fiscal plus important que consenti), en Espagne, le gouvernement est tombé pour un scandale de corruption et en France le mouvement de protestation des «gilets jaunes» s'est cristallisé sur la base du mécontentement de la population. En Angleterre, les négociations avec l'Europe concernant le Brexit ont abouti à un accord en fin d'année mais l'incertitude quant à son approbation par le parlement britannique reste bien présente.

Parmi les pays émergents asiatiques, la croissance du PIB de la Chine a diminué lentement pour s'établir à environ 6,6%. Le ralentissement des investissements dans les infrastructures, la hausse du crédit, la diminution de la population active et les tensions commerciales ont pesé sur la progression des exportations, moteur important de l'économie chinoise. Pour les autres zones émergentes, les indicateurs ont aussi confirmé le ralentissement de l'expansion économique, même si la montée des prix du pétrole (qui est resté élevé jusqu'au mois d'octobre pour corriger fortement par la suite) a soutenu la croissance de plusieurs pays exportateurs d'énergie. En revanche, la croissance a été révisée à la baisse pour l'Argentine, le Brésil, l'Iran et la Turquie, exposés au durcissement des conditions financières, aux tensions géopolitiques et à la hausse des prix du pétrole.

Dans ce contexte, la FED a décidé d'augmenter les taux directeurs quatre fois sur l'année. Toutefois, si le niveau bas du chômage US et les nouvelles craintes de regain d'inflation ont amené le taux des Fed Funds à 2% en décembre, l'essoufflement de l'économie constaté en fin d'année a quelque peu réduit les ambitions futures de la banque centrale américaine.

La Banque Centrale Européenne a quant à elle laissé le taux directeur inchangé à -0,40% et a confirmé sa volonté de poursuivre cette politique monétaire jusqu'à l'été 2019, au moins dans un premier temps. En parallèle, elle a toutefois mis fin aux rachats d'actifs entamés en mars 2015 à la fin du mois de décembre, réduisant ainsi quelque peu la masse monétaire.

La baisse généralisée des indicateurs macro-économiques est aussi confirmée sur le plan micro-économique par une baisse de l'activité des sociétés internationales d'expédition, qui est considéré comme un indicateur avancé du cycle économique. Dès lors, si 2018 pourrait encore faire apparaître une hausse modeste des bénéfices, les analystes ont revu à la baisse les profits des sociétés pour 2019.

Les bourses mondiales ont été très volatiles sur l'ensemble de l'exercice. Elles ont enregistré une première correction en février-mars, suite aux premiers signaux de tension entre la Chine et les États-Unis pour ensuite récupérer en milieu d'année. En automne, une deuxième correction plus profonde s'est produite suite aux craintes de récession de la part des investisseurs.

L'indice des actions américaines (S&P500) a clôturé l'année sur une baisse de -4,94%, celui des actions européennes (DJ Eurostoxx50) a enregistré une performance de -12,03% et l'indice des actions des pays émergents (MSCI Emerging Markets) a affiché un recul de -10,08%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World (Total Return Net) a, quant à lui, baissé de -4,85% en euro. Sur le marché des matières premières le prix du pétrole a terminé l'année en recul de -20,89% à 45,41 dollar US tandis que sur le marché des changes, l'euro a cédé du terrain face à la devise américaine, clôturant l'année à un cours de 1,1467 dollars US par euro (une baisse de -4,48% sur l'ensemble de l'année 2018).

1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.18



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SICAV LELEUX INVEST POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav LELEUX INVEST, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Leleux Associated Brokers S.A. durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de LELEUX INVEST (SICAV publique de droit belge) (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à € 79.139.107,47 et le compte de résultats globalisé se solde par une perte de l'exercice de € 6.548.932,40. L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

Compartiment	Devise	Actif net	Résultat
Responsible World FoF	EUR	3.353.048,22	-189.188,29
Equities World FoF	EUR	31.136.407,82	-2.679.165,37
Patrimonial World FoF	EUR	44.649.651,43	-3.680.578,74

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

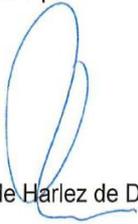
LELEUX INVEST

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 21 mars 2019

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL
Commissaire
Représentée par



Philippe de Harlez de Deulin

1.4. BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	79.139.107,47	78.400.692,50
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	74.221.848,38	70.972.799,97
E. OPC à nombre variable de parts	74.221.848,38	70.972.799,97
IV. Créances et dettes à un an au plus	-8.458,63	13.189,17
A. Créances		
a. Montants à recevoir	27.893,01	176.557,17
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-36.351,64	-163.368,00
V. Dépôts et liquidités	5.301.512,01	7.749.821,59
A. Avoirs bancaires à vue	5.301.512,01	7.749.821,59
VI. Comptes de régularisation	-375.794,29	-335.118,23
C. Charges à imputer (-)	-375.794,29	-335.118,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79.139.107,47	78.400.692,50
A. Capital	85.715.087,10	75.322.183,74
B. Participations au résultat	-29.311,10	99.075,84
C. Résultat reporté	2.263,87	274,46
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-6.548.932,40	2.979.158,46

1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-6.717.245,61	2.481.465,44
E. OPC à nombre variable de parts	-7.178.490,72	4.446.068,47
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	461.245,11	-1.964.603,03
II. Produits et charges des placements	1.349.950,08	1.454.700,56
A. Dividendes	1.263.825,70	1.379.195,30
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-7.919,68	-5.659,73
F. Autres produits provenant des placements	94.044,06	81.164,99
III. Autres produits		167.626,95
B. Autres		167.626,95
IV. Coûts d'exploitation	-1.181.636,87	-1.124.634,49
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.407,81	-2.148,87
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-41.214,41	-36.082,00
R	-37.802,28	-35.675,21
P	-3.412,13	-406,79
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-360.315,96	-325.278,22
R	-345.918,53	-323.632,33
P	-14.397,43	-1.645,89
b. Gestion administrative et comptable	-40.628,53	-33.541,70
c. Rémunération commerciale	-592.341,54	-559.212,92
R	-592.341,54	-559.212,92
E. Frais administratifs (-)	-20.980,57	-12.229,14
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.292,54	-5.367,56
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-60.133,38	-47.866,64
H. Services et biens divers (-)	-16.256,93	-9.649,45
J. Taxes	-27.044,50	-58.252,97
R	-26.785,95	-58.156,22
P	-258,55	-96,75
K. Autres charges (-)	-13.020,70	-35.005,02
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	168.313,21	497.693,02
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-6.548.932,40	2.979.158,46
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-6.548.932,40	2.979.158,46
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-6.575.979,63	3.078.508,76
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.263,87	274,46
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-6.548.932,40	2.979.158,46
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-29.311,10	99.075,84
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	3.019.323,95	-1.917.810,29
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	4.139.724,47	-2.263,87
IV. (Distribution des dividendes)	-583.068,79	-1.158.434,60

1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2. Taux de change

	31.12.18	31.12.17
1 EUR	1,1432 USD	1,2008 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

En début d'année, le gestionnaire du compartiment a privilégié les investissements en fonds européens et des pays émergents. En milieu d'exercice, il a réduit cette exposition en faveur des actions américaines à concurrence d'environ 10%. L'exposition au dollar US a augmenté à cette occasion de 36,94% à 46,70%.

Le risque global du portefeuille a été sensiblement réduit au mois d'octobre, en augmentant quelque peu le poids des liquidités et en arbitrants les investissements vers des stratégies plus conservatrices. Les liquidités ont ensuite été redéployées dans le courant du mois de décembre pour profiter de cours déprimés suite à la correction boursière.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 18 en début d'exercice et est toujours de 18 fonds à la fin 2018.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique. Les politiques monétaires ultra-accommodantes des banques centrales n'étant plus à l'ordre du jour, une augmentation de la volatilité ambiante est probable et la prudence reste de mise.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	31.136.407,82	30.478.821,07
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	30.351.428,73	29.066.341,04
E. OPC à nombre variable de parts	30.351.428,73	29.066.341,04
IV. Créances et dettes à un an au plus	-6.440,22	-58.213,43
A. Créances		
a. Montants à recevoir	19.557,07	49.426,57
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-25.997,29	-107.640,00
V. Dépôts et liquidités	955.063,20	1.620.250,22
A. Avoirs bancaires à vue	955.063,20	1.620.250,22
VI. Comptes de régularisation	-163.643,89	-149.556,76
C. Charges à imputer (-)	-163.643,89	-149.556,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31.136.407,82	30.478.821,07
A. Capital	33.791.350,69	28.581.714,92
B. Participations au résultat	24.222,50	8.733,37
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-2.679.165,37	1.888.372,78

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-2.317.838,32	2.158.211,72
E. OPC à nombre variable de parts	-2.810.208,27	3.809.795,15
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	492.369,95	-1.651.583,43
II. Produits et charges des placements	202.244,49	189.215,94
A. Dividendes	158.358,36	149.052,10
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.909,31	-5.659,73
F. Autres produits provenant des placements	49.795,44	45.823,57
III. Autres produits		77.104,70
B. Autres		77.104,70
IV. Coûts d'exploitation	-563.571,54	-536.159,58
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.948,67	-625,44
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-14.980,58	-13.976,38
P	-1.551,76	-239,52
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-154.703,24	-144.367,25
P	-6.399,84	-975,48
b. Gestion administrative et comptable	-15.779,53	-15.178,42
c. Rémunération commerciale		
R	-309.469,88	-289.504,54
E. Frais administratifs (-)	-8.950,07	-6.114,57
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.646,27	-2.683,78
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-24.000,02	-23.933,32
H. Services et biens divers (-)	-6.786,37	-5.532,25
J. Taxes		
R	-11.183,93	-16.581,89
P	-63,69	-47,37
K. Autres charges (-)	-5.107,69	-16.399,37
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-361.327,05	-269.838,94
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-2.679.165,37	1.888.372,78
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-2.679.165,37	1.888.372,78
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-2.654.942,87	1.897.106,15
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-2.679.165,37	1.888.372,78
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	24.222,50	8.733,37
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	2.654.942,87	-1.897.106,15

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 31.12.18

Dénomination	Quantité au 31.12.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	1.240,00	EUR	748,01	927.532,40	0,24%	3,06%	2,98%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	107.000,00	EUR	29,37	3.142.590,00	0,06%	10,35%	10,09%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	30.992,00	USD	87,36	2.368.421,57	0,04%	7,80%	7,61%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	63.700,00	USD	44,49	2.479.126,10	0,47%	8,17%	7,96%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.917.670,07		29,38%	28,64%
INVESCO S&P 500 LOW VOLATILITY ETF	30.000,00	USD	46,65	1.224.248,79	0,02%	4,03%	3,93%
SPDR SP EUR DIV - ETF EUR	69.600,00	EUR	20,61	1.434.108,00	0,12%	4,73%	4,61%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				2.658.356,79		8,76%	8,54%
INVESCO QQQ TRUST	4.400,00	USD	154,26	593.748,85	0,00%	1,96%	1,91%
SPDR TRUST SERIES 1 DIS	8.680,00	USD	249,92	1.897.656,13	0,00%	6,25%	6,09%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				2.491.404,98		8,21%	8,00%
OPC-ACTIONS				14.067.431,84		46,35%	45,18%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				14.067.431,84		46,35%	45,18%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AGIF EU EQ GRS -IT (EUR) CAP	957,00	EUR	1.351,74	1.293.615,18	0,29%	4,26%	4,15%
FIRST STATE GLOB EMER MKT SUSTAIN-B CAP	639.520,00	EUR	1,86	1.187.268,88	0,25%	3,91%	3,81%
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	252.900,00	EUR	3,36	849.617,55	0,03%	2,80%	2,73%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	480.871,54	USD	3,08	1.296.962,89	0,17%	4,27%	4,17%
INRIS UCITS PLC-R PARUS FUND I USD CAP	13.008,13	USD	85,11	968.483,52	0,24%	3,19%	3,11%
MANDARINE EUROPE MICROCAP ACTIONS -I-	5.000,00	EUR	156,08	780.400,00	0,64%	2,57%	2,51%
VARENNE VALUE PART DE CAP	10.600,00	EUR	292,56	3.101.136,00	0,63%	10,22%	9,96%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				9.477.484,02		31,22%	30,44%
GEMEQUITY FCP-I-FD	9.800,00	EUR	147,38	1.444.324,00	0,28%	4,76%	4,64%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	8.670,00	EUR	232,51	2.015.894,21	0,19%	6,64%	6,47%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	15.618,00	USD	244,93	3.346.294,66	0,15%	11,03%	10,75%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				6.806.512,87		22,43%	21,86%
OPC-ACTIONS				16.283.996,89		53,65%	52,30%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				16.283.996,89		53,65%	52,30%
TOTAL PORTEFEUILLE				30.351.428,73		100,00%	97,48%
Leleux Associated Brokers		EUR		947.617,22			3,04%
Leleux Associated Brokers		USD		7.445,98			0,03%
Avoirs bancaires à vue				955.063,20			3,07%
DEPOTS ET LIQUIDITES				955.063,20			3,07%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-6.440,22			-0,02%
AUTRES				-163.643,89			-0,53%
TOTAL DE L'ACTIF NET				31.136.407,82			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Etats-Unis	12,24%
France	25,33%
Irlande	14,99%
Luxembourg	43,53%
Royaume-Uni	3,91%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	53,30%
USD	46,70%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	4.556.700,65	13.317.325,52	17.874.026,17
Ventes	4.518.417,72	9.691.009,86	14.209.427,58
Total 1	9.075.118,37	23.008.335,38	32.083.453,75
Souscriptions	2.489.808,99	3.075.678,48	5.565.487,47
Remboursements	1.323.615,96	905.119,39	2.228.735,35
Total 2	3.813.424,95	3.980.797,87	7.794.222,82
Moyenne de référence de l'actif net total	31.383.397,52	32.691.878,92	32.042.914,35
Taux de rotation	16,77%	58,20%	75,80%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
31.10.16 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.065,52	1.065,52
2017	678,00		679,00	754.244,95		777.907,61	1.145,67
2018	1.278,00	391,00	1.566,00	1.500.295,77	457.923,88	1.668.026,66	1.065,15

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2016	32.992,00	18.178,00	1.962.029,00	3.235.918,23	2.368.925,08	28.222.634,88	14,38
2017	277.387,16	302.629,08	1.936.787,08	4.162.124,90	4.549.621,96	29.700.913,46	15,34
2018	264.619,15	114.862,07	2.086.544,16	4.065.191,70	1.770.811,47	29.468.381,16	14,12

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

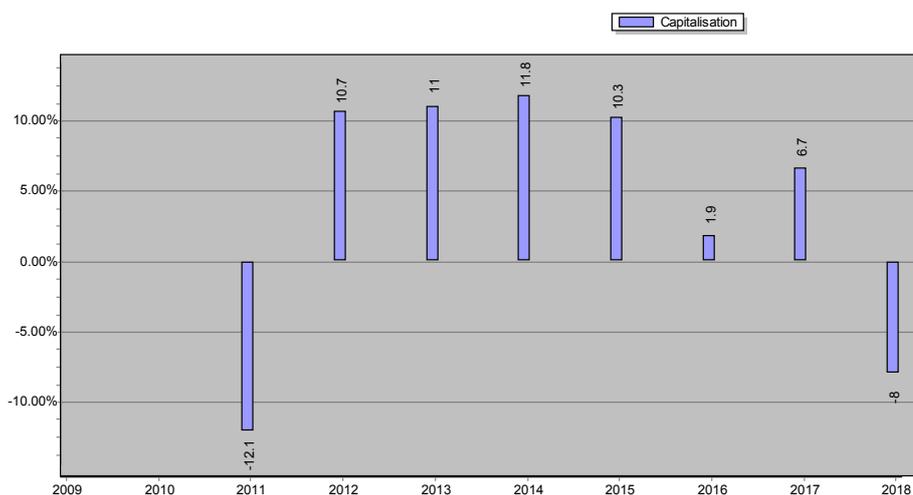
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-7,95% (en EUR)	0,02% (en EUR)	4,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

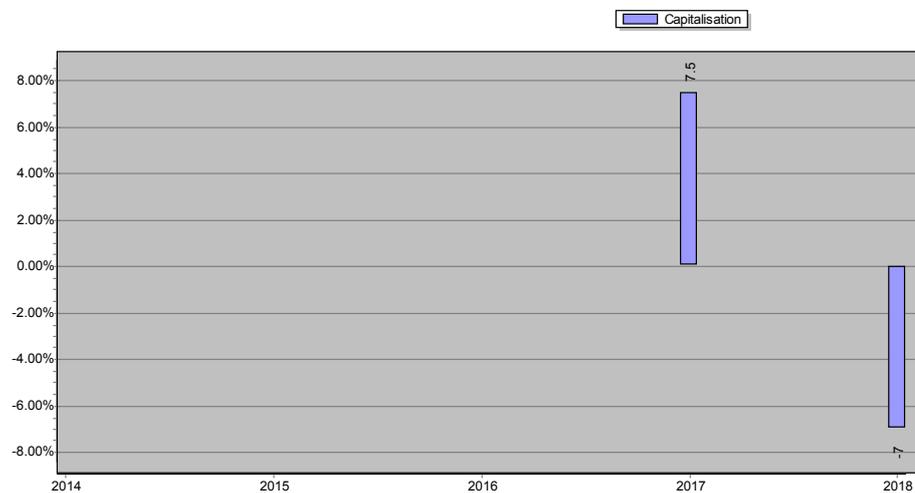
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
-7,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,55%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,59%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.349,50 EUR HTVA.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré-à-gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Tout au long de l'année, le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende tout en maintenant une gestion prudente. En début de période, il a augmenté l'exposition aux actions et a réduit le poids des stratégies sensibles au risque d'une hausse des taux d'intérêt et d'une hausse des pressions inflationnistes. A partir du troisième trimestre, le gestionnaire a augmenté l'exposition aux fonds d'actions américaines, renforçant de ce fait l'exposition au dollar US. L'allocation aux stratégies alternatives a aussi été améliorée en arbitrants les fonds les moins performants vers des

nouveaux fonds plus prometteurs. Durant le dernier trimestre la volatilité du portefeuille a encore été revue davantage à la baisse.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 16 en début d'exercice et de 16 fonds à la fin de l'année 2018.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) et ce, dans un souci de diversification des sources de rendement et de pilotage du risque.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.10. Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de mettre en paiement le dividende suivant en dépit du résultat négatif mais conformément aux dispositions fiscales (i.e. l'article 19 bis CIR 92), soit un dividende brut de 0,1286 EUR par action.

3.2. BILAN

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	44.649.651,43	47.921.871,43
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	41.093.145,00	41.906.458,93
E. OPC à nombre variable de parts	41.093.145,00	41.906.458,93
IV. Créances et dettes à un an au plus	-10.304,90	71.402,60
A. Créances		
a. Montants à recevoir	49,45	127.130,60
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-10.354,35	-55.728,00
V. Dépôts et liquidités	3.752.508,06	6.129.571,37
A. Avoirs bancaires à vue	3.752.508,06	6.129.571,37
VI. Comptes de régularisation	-185.696,73	-185.561,47
C. Charges à imputer (-)	-185.696,73	-185.561,47
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44.649.651,43	47.921.871,43
A. Capital	48.363.936,54	46.740.468,82
B. Participations au résultat	-35.970,24	90.342,47
C. Résultat reporté	2.263,87	274,46
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-3.680.578,74	1.090.785,68

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.18 (en EUR)	Au 31.12.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-4.256.874,91	323.253,72
E. OPC à nombre variable de parts	-4.208.210,80	636.273,32
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-48.664,11	-313.019,60
II. Produits et charges des placements	1.146.216,77	1.265.484,62
A. Dividendes	1.103.731,45	1.230.143,20
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.763,30	
F. Autres produits provenant des placements	44.248,62	35.341,42
III. Autres produits		90.522,25
B. Autres		90.522,25
IV. Coûts d'exploitation	-569.920,60	-588.474,91
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.318,61	-1.523,43
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-22.215,22	-21.698,83
P	-1.472,31	-167,27
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-183.546,32	-179.265,08
P	-6.069,61	-670,41
b. Gestion administrative et comptable	-18.640,88	-18.363,28
c. Rémunération commerciale		
R	-275.353,64	-269.708,38
E. Frais administratifs (-)	-8.950,08	-6.114,57
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.646,27	-2.683,78
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-24.000,02	-23.933,32
H. Services et biens divers (-)	-6.786,38	-4.117,20
J. Taxes		
R	-13.057,94	-41.574,33
P	-132,49	-49,38
K. Autres charges (-)	-5.730,83	-18.605,65
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	576.296,17	767.531,96
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-3.680.578,74	1.090.785,68
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-3.680.578,74	1.090.785,68
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-3.714.285,11	1.181.402,61
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.263,87	274,46
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-3.680.578,74	1.090.785,68
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-35.970,24	90.342,47
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	157.629,43	-20.704,14
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	4.139.724,47	-2.263,87
IV. (Distribution des dividendes)	-583.068,79	-1.158.434,60

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 31.12.18

Dénomination	Quantité au 31.12.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DB X-T II GL INFLA LKD BD-5C- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	67.000,00	EUR	20,92	1.401.707,00 1.401.707,00	0,13%	3,41% 3,41%	3,14% 3,14%
OPC-OBLIGATIONS				1.401.707,00		3,41%	3,14%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	32.000,00	USD	44,49	1.245.400,87 1.245.400,87	0,24%	3,03% 3,03%	2,79% 2,79%
OPC-ACTIONS				1.245.400,87		3,03%	2,79%
KAM GLB DIVER B EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	426.396,00	EUR	9,58	4.084.532,56 4.084.532,56	3,13%	9,94% 9,94%	9,15% 9,15%
OPC-MIXTES				4.084.532,56		9,94%	9,15%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				6.731.640,43		16,38%	15,08%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR	20.000,00	EUR	100,85	2.017.000,00	0,08%	4,91%	4,52%
PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	559.500,00	EUR	10,45	5.846.775,00 7.863.775,00	0,01%	14,23% 19,14%	13,09% 17,61%
MUZINICH EM MKTS SHORT DUR S H EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	46.600,00	EUR	84,95	3.958.670,00 3.958.670,00	0,79%	9,63% 9,63%	8,87% 8,87%
OPC-OBLIGATIONS				11.822.445,00		28,77%	26,48%
LIONTRUST GF EU STR EQ-A3EUR	95.000,00	EUR	10,32	980.818,00	1,04%	2,39%	2,20%
MAGALLANES VAL INV EUR EQ-I-	21.000,00	EUR	108,43	2.276.975,61	0,52%	5,54%	5,10%
M&G OPTIMAL INCOME -EUR- C-H INC	176.200,00	EUR	17,97	3.166.860,22	0,02%	7,71%	7,08%
SATELLITE EVENT-DRIVEN EARLY BIRD	2.000,00	EUR	952,64	1.905.280,00	0,77%	4,64%	4,27%
VARENNE VALUE PART DE CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	7.690,00	EUR	292,56	2.249.786,40 10.579.720,23	0,46%	5,47% 25,75%	5,04% 23,69%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	140.000,00	USD	10,70	1.310.414,21	1,10%	3,19%	2,93%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP	125,00	EUR	13.901,25	1.737.656,25	0,49%	4,23%	3,89%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	11.500,00	EUR	232,51	2.673.908,13	0,26%	6,50%	5,99%
MELCHIOR ST VELOX FD I1 EUR CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	17.000,00	EUR	108,69	1.847.810,75 7.569.789,34	0,33%	4,50% 18,42%	4,14% 16,95%
OPC-ACTIONS				18.149.509,57		44,17%	40,64%
FIRST EAG IN BUILD IHE-QD Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	5.500,00	EUR	798,10	4.389.550,00 4.389.550,00	0,09%	10,68% 10,68%	9,83% 9,83%
OPC-MIXTES				4.389.550,00		10,68%	9,83%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				34.361.504,57		83,62%	76,95%
TOTAL PORTEFEUILLE				41.093.145,00		100,00%	92,03%
Leleux Associated Brokers		USD		2.343.139,81			5,24%
Leleux Associated Brokers		EUR		1.409.368,25			3,16%
Avoirs bancaires à vue				3.752.508,06			8,40%
DEPOTS ET LIQUIDITES				3.752.508,06			8,40%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-10.304,90			-0,02%
AUTRES				-185.696,73			-0,42%

Dénomination	Quantité au 31.12.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
TOTAL DE L'ACTIF NET				44.649.651,43			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	5,47%
Irlande	39,38%
Luxembourg	47,44%
Royaume-Uni	7,71%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	93,78%
USD	6,22%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	18.254.232,50	9.255.718,26	27.509.950,76
Ventes	13.645.901,79	10.415.381,88	24.061.283,67
Total 1	31.900.134,29	19.671.100,14	51.571.234,43
Souscriptions	3.136.709,03	1.504.025,45	4.640.734,48
Remboursements	2.179.342,24	892.357,78	3.071.700,02
Total 2	5.316.051,27	2.396.383,23	7.712.434,50
Moyenne de référence de l'actif net total	47.268.122,19	46.436.963,74	46.847.369,78
Taux de rotation	56,24%	37,20%	93,62%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
31.10.18 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.018,21	1.018,21
2017	493,00		494,00	513.664,01		517.753,20	1.048,08
2018	2.211,00	826,00	1.879,00	2.267.456,65	852.967,73	1.826.889,42	972,27

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2016	4.210,00	227.840,00		40.778,00	4.210,00	4.247.477,00	4.251.687,00	42.378,50	11.420.350,54		1.466.049,97	42.977.741,62	10,16	10,11
2017	17.547,70	557.650,15	1.030,00	231.757,22	20.727,70	4.573.369,93	4.594.097,63	181.385,56	5.748.108,14	10.691,10	2.378.912,05	47.404.118,23	10,40	10,32
2018		239.165,20	1.500,00	222.771,70	19.227,70	4.589.763,43	4.608.991,13		2.373.277,83	15.245,00	2.203.487,29	42.822.762,01	9,61	9,29

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

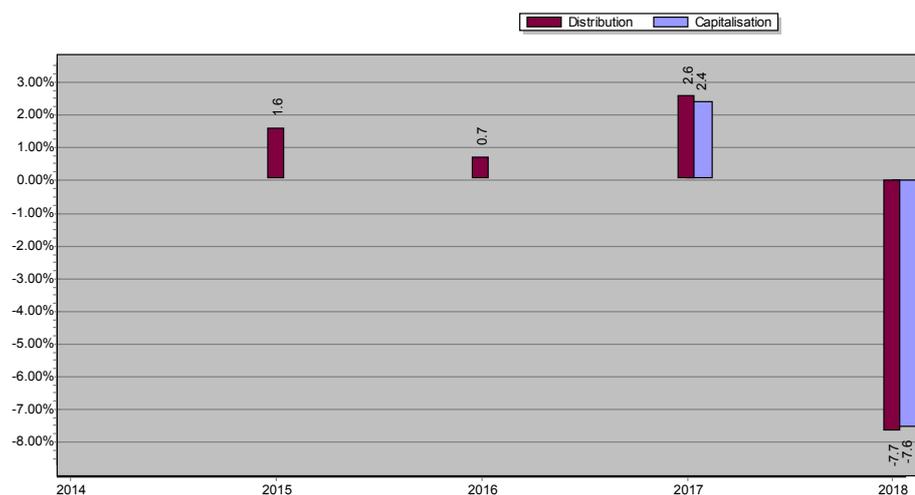
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
-7,60% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-7,66% (en EUR)	-1,58% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

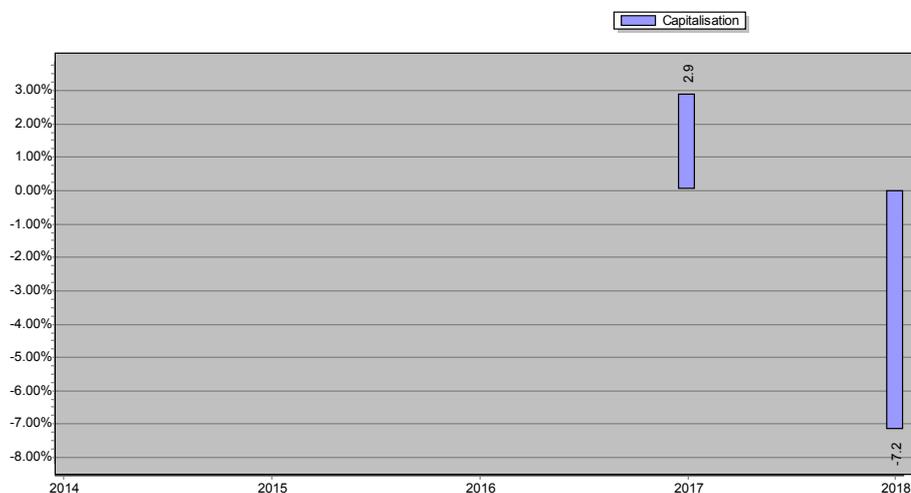
D_t, D_{t+1}, ... D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ... VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
-7,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6. Frais

Frais courants

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,03%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,03%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,62%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.349,50 EUR HTVA.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée trimestriellement.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;

- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

La classe R CAP du compartiment Leleux Invest Responsible World FOF a été lancé le 15 juin 2018 et la première VNI a été calculée le 30 juin 2018.

Au cours du 2ème semestre 2018, le gestionnaire du compartiment a procédé à des investissements progressifs dans des fonds d'investissements dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des fonds intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout en maintenant un niveau de risque bas.

Le nombre de fonds en portefeuille était de 12 à la fin de l'année 2018.

4.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque.

4.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

4.2. BILAN

	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	3.353.048,22
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	2.777.274,65
E. OPC à nombre variable de parts	2.777.274,65
IV. Créances et dettes à un an au plus	8.286,49
A. Créances	
a. Montants à recevoir	8.286,49
V. Dépôts et liquidités	593.940,75
A. Avoirs bancaires à vue	593.940,75
VI. Comptes de régularisation	-26.453,67
C. Charges à imputer (-)	-26.453,67
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.353.048,22
A. Capital	3.559.799,87
B. Participations au résultat	-17.563,36
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-189.188,29

4.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-142.532,38
E. OPC à nombre variable de parts	-160.071,65
H. Positions et opérations de change	
b. Autres positions et opérations de change	17.539,27
II. Produits et charges des placements	1.488,82
A. Dividendes	1.735,89
E. Précomptes mobiliers (-)	
b. D'origine étrangère	-247,07
IV. Coûts d'exploitation	-48.144,73
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.140,53
C. Rémunération due au dépositaire (-)	
P	-388,06
R	-606,48
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	
P	-1.927,98
R	-7.668,97
b. Gestion administrative et comptable	-6.208,12
c. Rémunération commerciale	
R	-7.518,02
E. Frais administratifs (-)	-3.080,42
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-12.133,34
H. Services et biens divers (-)	-2.684,18
J. Taxes	
P	-62,37
R	-2.544,08
K. Autres charges (-)	-2.182,18
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-46.655,91
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-189.188,29
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-189.188,29
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-206.751,65
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-189.188,29
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-17.563,36
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	206.751,65

4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1. Composition des actifs au 31.12.18

Dénomination	Quantité au 31.12.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
ISHARES EUR CORP BOND SRI 0-3YR EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	99.960,00	EUR	4,98	498.170,65 498.170,65	0,09%	17,94% 17,94%	14,86% 14,86%
OPC-OBLIGATIONS				498.170,65		17,94%	14,86%
ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	1.940,00	USD	103,14	175.035,30 175.035,30	0,03%	6,30% 6,30%	5,22% 5,22%
ISHS DJ EUR SUS - ETF EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	3.445,00	EUR	38,05	131.073,64 131.073,64	0,03%	4,72% 4,72%	3,91% 3,91%
OPC-ACTIONS				306.108,94		11,02%	9,13%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				804.279,59		28,96%	23,99%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES-Z	4.100,00	EUR	31,04	127.264,00	0,02%	4,58%	3,80%
DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E	800,00	EUR	176,47	141.176,00	0,14%	5,08%	4,21%
FSI STEWART INVESTORS ASIA PACIFIC SUST	82.300,00	EUR	2,46	202.235,79	0,04%	7,28%	6,03%
HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD	93.740,00	USD	1,91	157.000,04	0,10%	5,65%	4,68%
KAMES GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY B Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	8.930,00	EUR	11,34	101.279,60 728.955,43	0,16%	3,65% 26,24%	3,02% 21,74%
ALLIANZ EUROPE EQUITY CLIMATE TRANSIT I	134,00	EUR	936,26	125.458,84	0,32%	4,52%	3,74%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	22.000,00	USD	10,70	205.922,23 331.381,07	0,17%	7,41% 11,93%	6,14% 9,88%
OPC-ACTIONS				1.060.336,50		38,17%	31,62%
TRUSTEAM OPTIMUM -B- 3 DEC Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	1.650,00	EUR	164,56	271.524,00 271.524,00	0,06%	9,78% 9,78%	8,10% 8,10%
OPC-MIXTES				271.524,00		9,78%	8,10%
AMUNDI TRESO EONIA ISR -DPC- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	8,00	EUR	80.141,82	641.134,56 641.134,56	0,00%	23,09% 23,09%	19,12% 19,12%
OPC-MONETAIRES				641.134,56		23,09%	19,12%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				1.972.995,06		71,04%	58,84%
TOTAL PORTEFEUILLE				2.777.274,65		100,00%	82,83%
Leleux Associated Brokers		EUR		403.073,17			12,02%
Leleux Associated Brokers		USD		190.867,58			5,69%
Avoirs bancaires à vue				593.940,75			17,71%
DEPOTS ET LIQUIDITES				593.940,75			17,71%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				8.286,49			0,25%
AUTRES				-26.453,67			-0,79%
TOTAL DE L'ACTIF NET				3.353.048,22			100,00%

4.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	5,08%
Etats-Unis	6,30%
France	37,38%
Irlande	43,96%
Royaume-Uni	7,28%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	80,63%
USD	19,37%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats		2.924.209,50	2.924.209,50
Ventes			
Total 1		2.924.209,50	2.924.209,50
Souscriptions	2.377.214,50	1.169.821,06	3.547.035,56
Remboursements		4.799,05	4.799,05
Total 2	2.377.214,50	1.174.620,11	3.551.834,61
Moyenne de référence de l'actif net total	2.377.214,50	2.993.301,10	2.983.674,75
Taux de rotation	-100,00%	58,45%	-21,04%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 31.12.18	660,00	5,00	655,00	659.217,78	4.799,05	618.972,62	945,00

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 31.12.18	290.480,57		290.480,57	2.887.817,78		2.734.075,60	9,41

4.4.5. Performances

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

4.4.6. Frais

Frais courants

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 1.375,00 EUR HTVA.